

11 avr 2008 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2008

Indépendants : allocation familiale pour le premier enfant

L'allocation familiale pour le premier enfant augmente de 10 euros dans le régime des indépendants

L'allocation familiale pour le premier enfant augmente de 10 euros dans le régime des indépendants

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant augmentation de l'allocation familiale de premier rang dans le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants.

Le projet, qui fait suite à l'accord budgétaire 2008, vise à augmenter de 10 euros le montant de base des allocations familiales dues pour le premier enfant dans le régime des travailleurs indépendants. Cette mesure constitue une première étape dans l'harmonisation des prestations minimales du statut des indépendants sur celles du régime des salariés.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité général de gestion du statut social des travailleurs indépendants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>